



# Bulletin d'exploitation de l'UIT



N° 705 – 1.XII.1999

(Renseignements reçus au 24 novembre 1999)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)  
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tf: National (022) 730 51 11  
International +41 22 730 51 11  
Tg: Itu Genève  
Tlx: 421000 uit ch  
Fax: +41 22 730 58 53  
+41 22 733 72 56  
Courrier électronique: itumail@itu.int  
F.400 / X.400: S=itumail; P=itu; A=400net; C=ch

<http://www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists>

Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation

N° 706	15.XII.1999
N° 707	1.I.2000
N° 708	15.I.2000

Comprenant les renseignements reçus au:

8.XII.1999
16.XII.1999
10.I.2000

Les objets précédés des lettres (BR) sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR),  
contact: **TF +41 22 730 5217** **FAX +41 22 730 5785**

Les objets précédés des lettres (TSB) sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB),  
contact: **TF +41 22 730 5212** **FAX +41 22 730 5853**

## Table des matières

### Information générale

- (TSB) Souscription au Bulletin d'exploitation de l'UIT pour l'année 2000
- (TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: *Note du TSB*
- (TSB) Approbation de Recommandations UIT-T
- (BR) Chiffres d'identification maritime (MID): *Chine*
- (TSB) Heure légale – Prochains changements d'heure légale communiqués au Siège de l'UIT: *Note de l'UIT, Chypre, Hongrie*
- (TSB) Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708): *Etats-Unis, Italie*
- (TSB) Plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Recommandation UIT-T E.212 (11/98)): *Codes d'identification des systèmes mobiles internationaux (codes attribués)*
- (TSB) Service téléphonique: *Colombie (Empresa Nacional de Telecomunicaciones – TELECOM, Santafé de Bogotá, D.C.), Danemark (National Telecom Agency, Copenhagen), Egypte (Telecom Regulatory Authority, Cairo), Gabon (Office des postes et télécommunications de la République Gabonaise, Libreville), Kazakstan (Kazakhtelecom OJSC, Almaty), Koweït (Ministry of Communications of the State of Kuwait, Safat), Namibie (Telecom Namibia, Windhoek), Pays-Bas (KPN, Royal Dutch Telecom, The Hague), Trinité-et-Tobago (Telecommunication Services of Trinidad and Tobago Limited – TSTT, Port of Spain), Turques et Caïques (Iles) (Cable and Wireless Antigua, St. John's)*
- (TSB) Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121) – Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données: *Hongkong (Office of the Telecommunications Authority – OFTA, Hong Kong)*
- (TSB) Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations: *ARABSAT (Arab Satellite Communications Organization – ARABSAT, HQ, Riyadh)*
- (TSB) Autres communications: *Chypre (Jours fériés 2000 / Horaire officiel de travail), Hongrie (Jours fériés 2000)*
- (TSB) Restrictions de service: *Note du TSB*
- (TSB) Systèmes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur: *Note du TSB*

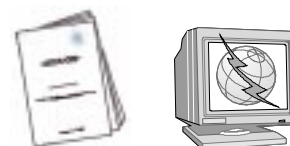


Genève, 6 décembre 1999

Avis de publication

**No 207-9**

## Bulletin d'exploitation de l'UIT (2000) (versions imprimées, version électronique et service en ligne)



via ITU Website

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT est une publication bimensuelle de service, préparée sous la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB). Publié le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, il contient les informations à caractère administratif et d'exploitation échangées entre les Administrations/exploitations reconnues (ER) et autres fournisseurs de services, entités et organisations, au sujet des services de télécommunications internationaux mis à la disposition des usagers, y compris les informations relatives au service mobile maritime. Diverses listes sont publiées en annexe au Bulletin d'exploitation, dans lesquelles figurent les codes, indicatifs, numéros ou indicateurs attribués aux pays et opérateurs pour répondre aux besoins de l'exploitation des services internationaux de télécommunication.

**Dates de publication:** 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois (24 numéros par année)

**Langues:** français, anglais et espagnol

**Format papier** A4 (21 × 29,7 cm)

**Format électronique:** Word for Windows™ – Adobe Acrobat™ PDF

**Prix en francs suisses:** **Prix catalogue** (pour un seul utilisateur): **CHF 385.–**

Etats Membres et Membres des Secteurs: –15%

Pays les moins avancés – Bibliothèques universitaires: –80%

*Librairie électronique:* Prix catalogue appliqué par numéro pour un minimum de: **CHF 20.– (Prix unique)**

Le prix annuel de la souscription (pour 24 numéros, annexes incluses) est le même quel que soit le format de livraison demandé: version imprimée, transmission par télécopie ou par messagerie, ou service de consultation en ligne (pour le service en ligne, un coefficient multiplicateur est applicable selon le nombre d'utilisateurs).

### Coefficient multiplicateur pour un nombre d'utilisateurs multiples (multi sites sur demande)

<b>Nombre d'utilisateurs agréés</b>	1	2-10	11-25	26-50	51-100	>100
<b>Coefficient multiplicateur (même site)</b>	1	2	4	6	9	sur demande

Veuillez renvoyer votre commande au Service des ventes et marketing de l'UIT avec le bordereau de souscription et le bon de commande ci-joints après les avoir dûment remplis et signés.

Service des ventes et marketing  
Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone: +41 22 730 61 42  
Téléfax: +41 22 730 51 94  
X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch  
Courrier électronique: sales@itu.int  
<http://www.itu.int/publications>

## **Bulletin d'exploitation de l'UIT (2000)** **(versions imprimées, version électronique et service en ligne)**

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT est une publication bimensuelle de service, préparée sous la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB). Publié le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, il contient les informations à caractère administratif et d'exploitation échangées entre les Administrations/exploitations reconnues (ER) et autres fournisseurs de services, entités et organisations, au sujet des services de télécommunications internationaux mis à la disposition des usagers, y compris les informations relatives au service mobile maritime. Diverses listes sont publiées en annexe au Bulletin d'exploitation dans lesquelles figurent les codes, indicatifs, numéros ou indicateurs attribués aux pays et opérateurs pour répondre aux besoins de l'exploitation des services internationaux de télécommunication.

Les Administrations/ER et autres fournisseurs de services peuvent communiquer au TSB tout type d'informations de service officielles indispensables à l'exploitation harmonieuse et efficace des services de télécommunication internationaux et demander qu'elles soient publiées dans le Bulletin d'exploitation (TSB Fax: +41 22 730 5853; Tlx: 421000 UIT CH).

Pour que le Bulletin d'exploitation leur parvienne sans interruption, les souscripteurs sont invités à renouveler leur abonnement annuel *avant la fin de chaque année*. Le Bordereau de souscription correspondant est joint en annexe. Celui-ci, dûment rempli, doit être renvoyé *au Service des ventes et marketing de l'UIT*, dans la mesure du possible *avant le 20 décembre 1999*.

Le *Bulletin d'exploitation* de l'UIT et *Listes annexées* de codes, indicatifs, numéros ou indicateurs, pourra être expédié aux souscripteurs selon cinq différents moyens:

- a) Version imprimée expédiée par la poste aérienne;
- b) Version transmise par télécopie;
- c) Version transmise par courrier électronique;
- d) Version mise à disposition pour consultation électronique en ligne (service en ligne);
- e) Version électronique pour l'accès à chaque numéro à la Librairie électronique de l'UIT (payable par carte de crédit) sur le site Web de l'UIT.

Depuis 1997, l'UIT propose une *souscription* annuelle pour l'accès au *Bulletin d'exploitation* de l'UIT et aux *Listes annexées* par le service en ligne. Ce service en ligne est accessible par la voie d'interfaces courantes telles que World Wide Web, FTP (protocole de transfert de fichiers) et Gopher. Le mot de passe du souscripteur lui est communiqué par l'UIT dès réception du paiement.

**<http://www.itu.int/publications>**



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION  
UNIÓN INTERNACIONAL DE TELECOMUNICACIONES



## **PROTECTION DES DROITS, ACCORD DE LICENCE ET ABSENCE DE GARANTIE**

1. Afin de préserver et de protéger ses droits, l'Union internationale des télécommunications (UIT) conserve les titres de propriétés qu'elle détient sur ses programmes et données informatiques (ci-après dénommés «le produit»), ainsi que les droits en découlant, et ne vend aucun des droits qui y sont attachés. Toutefois, elle accorde le droit d'utiliser le produit selon les termes d'une licence qui n'autorise ni la vente du produit original ni la vente d'une copie quelconque de ce produit.
2. Aux termes de la présente licence, l'UIT accorde à l'utilisateur le droit non exclusif d'utiliser et de présenter sur écran cet exemplaire du produit, l'utilisation dudit exemplaire entraînant l'acceptation par l'utilisateur des termes et des conditions de la présente note.
3. Ce produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont protégés par le droit d'auteur. La reproduction non autorisée du produit est strictement interdite. L'utilisateur ne peut faire une copie du produit de l'UIT qu'aux seules fins de sauvegarde. Il doit reproduire la note relative au droit d'auteur et l'inclure dans la copie de sauvegarde. L'usage de ce produit est réservé à un seul utilisateur. Des licences d'utilisation dans le cadre d'un réseau peuvent être obtenues auprès de l'UIT.
4. Il est interdit de distribuer des copies du produit et de la documentation écrite qui l'accompagne à des tiers, ou de créer des dérivés à partir du produit. En aucun cas l'utilisateur ne peut transférer, céder, louer, céder sous la forme d'un crédit-bail, vendre le produit ou en disposer de toute autre manière.
5. Le produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont fournis «tels quels» sans garantie d'aucune sorte. L'UIT n'accorde aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du produit du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa fiabilité, de son actualité ou autre. L'UIT ne peut être tenue responsable de dommages directs, indirects, consécutifs ou fortuits résultant de l'utilisation de ce produit et de la documentation écrite qui l'accompagne, ou de l'incapacité à les utiliser.

**Copyright © 1999 Union internationale des télécommunications (UIT)**

**Tous droits réservés**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ■ Prix

Les prix annoncés dans le catalogue, y compris les listes annexes des Recommandations UIT-R et UIT-T et les avis de publication, distribués gratuitement et visibles sur le WEB à l'adresse <http://www.itu.int/publications>, sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis. Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux pays les moins avancés a été portée de 40 à 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques et établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM seulement). Veuillez noter que le prix minimum facturé pour une publication achetée à la Librairie électronique est de vingt francs suisses (CHF 20.–) et qu'il n'y a pas de réductions sur ce service.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

## ■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit (American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa);
- b) par virement bancaire à l'UBS SA, Genève, au compte de l'UIT, Genève n° 240-C8765565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT, Genève n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

## ■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT, valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT.

## ■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.–) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables sous réserve, pour les publications électroniques (CD-ROM et En ligne), des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.  
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**

**Bulletin d'exploitation de l'UIT (2000)**  
**(versions imprimées, version électronique et service en ligne)**

**Bordereau de souscription**

Cette commande est:

- une nouvelle souscription
- la continuation d'une souscription en cours, avec ou sans modification

Nombre de copies souhaitées

	Français	Anglais	Espagnol
a) Nombre d'exemplaires <b>imprimés</b> , à expédier par poste aérienne.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
b) Version à transmettre <b>par télécopie</b> , numéro de télécopie: +.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
c) Version à transmettre <b>par courrier électronique</b> , adresse: .....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- d) Version électronique mise à disposition pour une souscription annuelle **en ligne**,  
 – nombre total d'utilisateurs agréés du produit (cochez la case qui convient)
- 1       2-10       11-25       26-50       51-100       >100

**Je déclare avoir lu la note ci-jointe intitulée «Protection des droits, accord de licence et absence de garantie», l'avoir comprise et m'engager à en respecter les clauses et conditions.**

*M./Mme (en caractère d'imprimerie ou dactylographié)*

.....  
*Nom*

.....  
*Fonction*

déclare être autorisé(e) au nom du client à signer le présent Accord et atteste que sa signature engage le client.

*Date:* ..... *Signature de la personne autorisée:* .....

**Bulletin d'exploitation de l'UIT (2000)**  
**(versions imprimées, version électronique et service en ligne)**

*Bon de commande pour version imprimée et service en ligne*

<b>Adresse de facturation (en majuscules)</b>			Bon de commande
Nom de la société ou de l'organisme			
Division / Département	Nom de la personne à contacter		
Rue / Case postale			
Ville	Code postal		
Pays			
Numéro de téléphone	Numéro de téléfax	Courrier électronique	
<b>Adresse d'expédition (si différente de celle indiquée ci-dessus)</b>			
Nom de la société ou de l'organisme			
Division / Département			
Rue / Case postale			
Ville, code postal	Pays		
<b>Mode de paiement</b>			
<input type="checkbox"/> Chèque ou mandat de _____ francs suisses ci-joint			<input type="checkbox"/> Virement bancaire de _____ francs suisses sur la Société de Banque Suisse à Genève
<input type="checkbox"/> Veuillez débiter de _____ francs suisses ma carte de crédit			<input type="checkbox"/> American Express <input type="checkbox"/> Eurocard / Mastercard <input type="checkbox"/> Visa
N° de la carte	<input style="width: 150px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	Date d'expiration	<input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>
		Nom du titulaire	<input style="width: 150px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>
<b>Je confirme cette commande</b>			
Référence de votre commande		Nom du signataire	
Date		Signature	

*Prière de signer et de renvoyer ce bon de commande avec le bordereau de souscription à l'adresse suivante:*

UIT  
 Service des ventes et marketing  
 Place des Nations  
 CH-1211 Genève 20 – Suisse

Téléfax: +41 22 730 51 94  
 X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch  
 Courrier électronique: sales@itu.int

### **Amendements aux documents de service**

- (BR) Nomenclature des stations côtières (Liste IV)
- (BR) Nomenclature des stations de navire (Liste V)
- (TSB) Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
- (TSB) Liste des codes d'exploitant de l'UIT
- (TSB) Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
- (TSB) Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)
- (TSB) Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles
- (TSB) Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications

### **Annexe**

- (SG/TSB) Avis de publication N° 207-9 (Genève, le 6 décembre 1999) – Bulletin d'exploitation de l'UIT pour l'année 2000 (Bordereau de souscription)



# INFORMATION GÉNÉRALE

## Souscription au Bulletin d'exploitation de l'UIT pour l'année 2000 (versions imprimées, versions électroniques et service en ligne)

*Avis de publication N° 207-9 (Genève, le 6 décembre 1999)*

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT est une publication bimensuelle de service, préparée sous la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB). Publié le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, il contient les informations à caractère administratif et d'exploitation échangées entre les administrations/exploitations reconnues (ER) et autres fournisseurs de services, entités et organisations, au sujet des services de télécommunication internationaux mis à la disposition des usagers, y compris les informations relatives au service mobile maritime. Diverses listes sont publiées en annexe au Bulletin d'exploitation dans lesquelles figurent les codes, indicatifs, numéros ou indicateurs attribués aux pays et opérateurs pour répondre aux besoins de l'exploitation des services internationaux de télécommunication.

Les administrations/ER et autres fournisseurs de services peuvent communiquer au TSB tout type d'informations de service officielles indispensables à l'exploitation harmonieuse et efficace des services de télécommunication internationaux et demander qu'elles soient publiées dans le Bulletin d'exploitation (TSB Fax: +41 22 730 58 53; Tlx: 421000 uit ch).

Pour que le Bulletin d'exploitation leur parvienne sans interruption, les souscripteurs sont invités à renouveler leur abonnement annuel *avant la fin de chaque année*. Le bordereau de souscription est contenu dans l'Avis de publication N° 207-9 joint en annexe au présent Bulletin d'exploitation. Ce bordereau, dûment rempli, doit être renvoyé au *Service des ventes et marketing de l'UIT* dans la mesure du possible *avant le 20 décembre 1999*.

Le bordereau de souscription sera complété en indiquant le nombre de copies souhaité et le mode d'expédition préféré et en précisant s'il s'agit d'une nouvelle souscription ou d'une souscription en cours, avec ou sans modification.

Le *Bulletin d'exploitation de l'UIT* et les *Listes annexées* de codes, indicatifs, numéros ou indicateurs, pourront être expédiés selon cinq différents moyens:

- a) version imprimée (expédiée par la poste aérienne);
- b) version transmise par télécopie;
- c) version transmise par courrier électronique;
- d) version mise à disposition pour consultation électronique en ligne (service en ligne);
- e) version électronique pour l'accès à chaque numéro à la librairie électronique de l'UIT (payable par carte de crédit) sur le site Web de l'UIT.

Depuis 1997, l'UIT propose une souscription annuelle pour l'accès au *Bulletin d'exploitation de l'UIT* et aux *Listes annexées* par le service en ligne. Ce service en ligne est accessible par la voie d'interfaces courantes telles que World Wide Web, FTP (protocole de transfert de fichiers) et Gopher. Le mot de passe du souscripteur lui est communiqué par l'UIT dès réception du paiement. Pour l'accès au BE de l'UIT en ligne, l'adresse est: <http://www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists>.

Le prix annuel de la souscription (pour 24 numéros par an, annexes incluses) est le même quel que soit le format de livraison demandé: version imprimée (expédiée par la poste aérienne), transmission par télécopie, transmission par courrier électronique, ou service de consultation en ligne (pour le service en ligne un coefficient multiplicateur est applicable selon le nombre d'utilisateurs):

	<b>Prix en francs suisses</b>
Prix catalogue (pour un seul utilisateur)	385.–
Etats Membres et Membres des Secteurs	330.– (réduction 15%)
Pays les moins avancés et bibliothèques universitaires (service en ligne)	77.– (réduction 80%)
Librairie électronique Prix catalogue appliqué par numéro pour un minimum de	20.–

## Listes annexées au Bulletin d'exploitation

### Note du TSB

Les listes\* suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

#### BE N°

- 659 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 31 décembre 1997)
- 663 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 28 février 1998)
- 665 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1<sup>er</sup> avril 1998)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))
- 674 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 2731 du Règlement des radiocommunications) (Situation au 15 août 1998)
- 677 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1<sup>er</sup> octobre 1998)
- 679 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164) (Situation au 1<sup>er</sup> novembre 1998)
- 682 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708) (Situation au 15 décembre 1998)
- 684 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 janvier 1999)
- 685 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1<sup>er</sup> février 1999)
- 686 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708) (Situation au 15 février 1999)
- 687 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au 1<sup>er</sup> mars 1999)
- 688 Liste des codes d'exploitant de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400) (Situation au 15 mars 1999)
- 691 Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1<sup>er</sup> mai 1999)
- 692 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 1999)
- 693 Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)

---

\* Pour information, toutes les listes seront mises à jour par des séries d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, et seront réimprimées selon nécessité.

D'autre part, les listes peuvent être consultées en ligne (<http://www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists>) dans la base de données des documents de l'UIT, sous le titre «*Operational Bulletin and Lists annexed*» (Bulletin d'exploitation et Listes annexées).

## Approbation de Recommandations UIT-T

A.1 Par la Circulaire TSB 218 du 22 octobre 1999, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 8, de la CMNT (Genève, 1996):

- Recommandation UIT-T P.50: Voix artificielles
- Recommandation UIT-T P.64: Détermination des caractéristiques d'efficacité en fonction de la fréquence des systèmes téléphoniques locaux
- Recommandation UIT-T P.79: Calcul des équivalents pour la sonie des postes téléphoniques
- Recommandation UIT-T P.910: Méthodes subjectives d'évaluation de la qualité vidéographique pour les applications multimédias
- Recommandation UIT-T P.313: Caractéristiques de transmission des terminaux numériques sans cordon ou mobiles
- Recommandation UIT-T G.108: Application du modèle E – Guide de planification
- Recommandation UIT-T G.109: Définition de catégories de qualité de transmission de la parole
- Recommandation UIT-T G.116: Objectifs de qualité de transmission applicables aux connexions internationales de bout en bout
- Recommandation UIT-T G.136: Règles d'utilisation des dispositifs de commande automatique de niveau
- Recommandation UIT-T G.177: Planification de la transmission pour les services en bande vocale sur des connexions hybrides Internet/RTPC

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et 11 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 12 ont approuvé le texte de ces Recommandations durant la séance plénière du 30 septembre 1999.

A.2 Par la Circulaire TSB 223 du 29 octobre 1999, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 8, de la CMNT (Genève, 1996):

- Recommandation UIT-T J.1: Termes, définitions et acronymes applicables à la transmission des signaux télévisuels et radiophoniques et des signaux de données associés
- Recommandation UIT-T J.2: Directives relatives à l'utilisation de certaines Recommandations de la série J
- Recommandation UIT-T J.88: Transmission de signaux de télévision à définitions améliorées sur liaisons numériques
- Recommandation UIT-T J.89: Mécanisme de transport de signaux de télévision numérique codés en composantes utilisant le profil 4:2: MPEG-2P@ML avec tous les éléments de service aux fins de la contribution et de la distribution primaire
- Recommandation UIT-T J.95: Protection au titre de la propriété intellectuelle des droits de reproduction des programmes diffusés sur les systèmes de télévision par câble
- Recommandation UIT-T J.114: Canal d'interaction utilisant les télécommunications numériques améliorées sans cordon
- Recommandation UIT-T J.115: Canal d'interaction utilisant le système mondial de communications mobiles
- Recommandation UIT-T J.117: Spécification d'interface pour unité de réseau numérique à domicile
- Recommandation UIT-T J.141: Indicateurs de performance pour les services de transmission de données sur systèmes de télévision numérique par câble
- Recommandation UIT-T J.150 – Amendement 1: Projet d'adjonction à la Recommandation J.150 pour qu'elle traite également des systèmes de distribution multipoint locale (LMDS)

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et 15 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 9 ont approuvé le texte de ces Recommandations durant les séances plénières des 16 et 17 septembre 1999.

A.3 Par la Circulaire TSB 224 du 29 octobre 1999, il a été annoncé l'approbation de la Recommandation UIT-T suivante, conformément à la procédure définie dans la Résolution 1, Section 8, de la CMNT (Genève, 1996):

- Recommandation UIT-T T.37 – Amendement 1: Procédures pour le transfert de données de télécopie en mode différé sur le réseau Internet

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et 6 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 8 ont approuvé le texte de cette Recommandation durant la séance plénière du 24 septembre 1999.

## **Chiffres d'identification maritime (MID)**

Conformément au numéro **S19.35** du Règlement des radiocommunications, le chiffre d'identification maritime (MID) «413» a été attribué à la Chine.

## **Heure légale**

### **Prochains changements d'heure légale communiqués au Siège de l'UIT**

#### **Note de l'UIT**

1. L'heure légale UTC (temps universel coordonné) est utilisée pour indiquer l'heure dans les services de télécommunication internationaux. Chaque année, l'heure légale change périodiquement dans certains pays et zones géographiques (par exemple, période d'application de l'heure d'été). Depuis de nombreuses années, ces changements temporaires de l'heure légale, introduits par certains pays et zones géographiques à des dates variables, sont signalés à toutes les administrations/ER dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, bien avant la date de mise en application.
2. Les administrations/ER concernées sont donc invitées à notifier au Siège de l'UIT, sans retard, toutes les décisions adoptées au niveau gouvernemental visant à modifier temporairement l'heure légale de base de leur pays pour l'année 2000.
3. Les prochains tableaux récapitulatifs des changements d'heure légale seront publiés aux mois de février et d'août 2000. Les renseignements à inclure dans le tableau doivent parvenir à l'UIT au plus tard le 8 février 2000 et le 8 août 2000, respectivement.

#### **Chypre**

Communication du 11.XI.1999:

L'heure légale de Chypre sera avancée de 60 minutes du 26 mars 2000 à 0200 heures UTC (0400 heures, heure locale) au 29 octobre 2000 à 0100 heure UTC (0400 heures, heure locale) et correspondra ainsi à UTC +3.

#### **Hongrie**

Communication du 11.XI.1999:

L'heure légale de la Hongrie sera avancée de 60 minutes du 26 mars 2000 à 0100 heure UTC au 29 octobre 2000 à 0100 heure UTC et correspondra ainsi à UTC +2.

## Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708)

### Note du TSB

A la demande des Administrations des Etats-Unis et de l'Italie, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale des réseaux de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Etats-Unis d'Amérique	3-191
Italie	2-093

SANC: Signalling Area Network Code.  
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).  
Código de zona/red de señalización (CZRS).

## Plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Recommandation UIT-T E.212 (11/98))

### Note du TSB

Suivant l'avis reçu de la Commission d'études 2 de l'UIT-T, le Directeur du TSB a attribué les codes d'identification suivants:

#### Codes d'identification des systèmes mobiles internationaux

- Associés à l'indicatif de pays du mobile (MCC) 901 attribué en partage, les codes de réseau mobile (MNC) à deux chiffres ci-après ont été attribués aux réseaux suivants du système mobile international:

<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays du mobile (MCC) et Code de réseau mobile (MNC)*</i>
GSM <sup>1</sup>	+901 08
Tele1 Europe	+901 09

- <sup>1</sup> MCC/MNC +901 08 est attribué aux prestataires de services GSM du monde entier, uniquement pour permettre aux utilisateurs publics du GSM d'émettre des appels d'urgence lorsqu'ils se trouvent dans la zone de service d'un fournisseur SOLSA («Support of Localized Service Area»).

\* MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil.  
MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil.

## Service téléphonique

### Colombie

Communication du 5.XI.1999:

La *Empresa Nacional de Telecomunicaciones* (TELECOM), Santafé de Bogotá, D.C., annonce les modifications suivantes dans le plan de numérotage téléphonique de la Colombie:

<i>Localité</i>	<i>DEP</i>	<i>Indicatif interurbain</i>	<i>Anciens numéros</i>	<i>Nouveaux numéros</i>	<i>Date</i>
Belén de Bajira	ANT	4	8209XXX	8639XXX	22.X.1999
Palermo	ANT	4	8481XXX	8486XXX	1.XI.1999
Puerto Triunfo	ANT	4	8339XXX	8352XXX	1.X.1999

## Danemark

Communication du 15.XI.1999:

La *National Telecom Agency*, Copenhague, annonce que les adjonctions ci-après ont été apportées au plan de numérotage téléphonique du Danemark:

- Numéros d'abonné à huit chiffres pour les services mobiles

Réseau	Numéros d'abonné
Telia A/S	285XXXXX et 288XXXXX
Sonofon	227XXXXX

## Egypte

Communication du 10.XI.1999:

*Telecom Regulatory Authority*, Cairo, annonce l'entrée en service des nouvelles séries de numéros d'abonné suivantes (et extensions (E) avec modification de numérotation):

Centraux	Indicatifs interurbains	Séries de numérotation	Date d'entrée en service
Shobra	2	2250000 - 2259999	XI.1999
Shearton Airport	2	6960000 - 6969999	XI.1999
El Kilo 28	2	5360000 - 5369999	XI.1999
El Marazik	18	280000 - 281499	XI.1999
Sagara	18	285000 - 286499	XI.1999
Manshiet Dahshour	18	830000 - 830499	XI.1999
Tamooh	18	370000 - 373499	XI.1999
Bamha	18	570000 - 570999	XI.1999
El Bidaf	18	575000 - 575999	XI.1999
Gazeret El Kreimat	18	770000 - 770099	XI.1999
Deir El Mimoon	18	775000 - 775099	XI.1999
El Rqaa	18	880000 - 880499	XI.1999
Bashbeesh	40	2020000 - 2023999	XI.1999
Kafr Damroo	40	2040000 - 2042499	XI.1999
El Amreiah	40	2060000 - 2062499	XI.1999
Tareek Zefta	40	2080000 - 2083999	XI.1999
Ezbet El Brollisi	40	2120000 - 2122999	XI.1999
El Korshia	40	5320000 - 5323499	XI.1999
El Gmeza	40	5340000 - 5343999	XI.1999
Kafr Kla Elbab	40	5360000 - 5363999	XI.1999
El Gafareiah	40	5380000 - 5383999	XI.1999
Tfhna El Ezab	40	5610000 - 5612999	XI.1999
Masged Waseef	40	5630000 - 5632999	XI.1999
Shobra MLS	40	5650000 - 5653999	XI.1999
Shrshabah	40	5670000 - 5673999	XI.1999
Sanboo El Kobra	40	5690000 - 5692999	XI.1999
Sinbat	40	5800000 - 5803999	XI.1999
Nahtay	40	5830000 - 5833999	XI.1999
Farsees	40	5860000 - 5862999	XI.1999
El Motamadeiah	40	2140000 - 2141999	XI.1999
Blqena	40	2160000 - 2160999	XI.1999
Shobra Babel	40	2300000 - 2302999	XI.1999
Tareek Damaroo	40	2360000 - 2363999	XI.1999
Nadi El Baladeih	40	2380000 - 2382999	XI.1999
Mabeiar	40	2580000 - 2582999	XI.1999
Madeint El Ommal	40	2420000 - 2422999	XI.1999
El Sheen	40	2810000 - 2812999	XI.1999
Met Badr Halayah	40	2860000 - 2863999	XI.1999
Met Assas	40	2880000 - 2882999	XI.1999
Manshat Ganzour	40	3040000 - 3042999	XI.1999

<i>Centraux</i>	<i>Indicatifs interurbains</i>	<i>Séries de numérotation</i>	<i>Date d'entrée en service</i>
Shbsheer	40	3060000 - 3062999	XI.1999
Brma	40	3080000 - 3084999	XI.1999
Shobra El Namla	40	3100000 - 3103999	XI.1999
Nawag	40	3120000 - 3122999	XI.1999
Shoubr	40	3140000 - 3143999	XI.1999
Shobra Kas	40	5300000 - 5303999	XI.1999

## **Gabon**

Communication du 12.XI.1999:

L'Office des postes et télécommunications de la République Gabonaise, Libreville, annonce que suite à l'ouverture d'un réseau mobile au Gabon (indicatif de pays +241), la série de numéros 24 XXXX est accessible au Gabon depuis le 10 novembre 1999.

<i>Service</i>	<i>Séries de numéros</i>	<i>Date de mise en service</i>
Réseau mobile	24 XXXX	10.XI.1999
Réseau mobile	25 XXXX	1.III.1999
Réseau mobile	26 XXXX	1.III.1999

Les administrations et exploitations reconnues (ER) sont priées de donner l'accès à ces numéros dans leurs autocommutateurs.

## **Kazakstan**

Communication du 8.XI.1999:

Kazakhtelecom OJSC, Almaty, annonce que les nouveaux numéros de téléphone suivants ont été attribués aux réseaux mentionnés ci-dessous:

<i>Réseaux</i>	<i>Numéros internationaux</i>	<i>Numéros d'essai</i>	<i>Information</i>
Expansion du réseau cellulaire K-Cell GSM – Kazakstan	+7 300 XXX XXXX	+7 300 211 0000 +7 300 211 1111	+7 3272 588300
Expansion du réseau à satellites indépendant «Nursat»	+7 571 XXX XXXX	+7 571 365 5187 +7 571 360 0001	
Expansion du réseau à satellites indépendant «TNS Plus»	+7 570 XXX XXXX	+7 570 111 1006	+7 3272 613811

Les Administrations/ER sont priées de noter que le commutateur international de la Russie n'accepte pas encore les nouveaux indicatifs interurbains du Kazakstan 300, 333, 570 et 571. Pour l'instant, ces indicatifs ne doivent pas être acheminés par la Russie.

Contact:

Kaidar Iralizev  
Tf: +7 3272 657690  
Fax: +7 3272 532020  
Courrier électronique: ktnurp@itte.kz

## Koweït

Communication du 15.XI.1999\*:

Le *Ministry of Communications of the State of Kuwait*, Safat, annonce la mise en service des numéros téléphoniques suivants pour la National Mobile Telecommunications Company (NMTC) au Koweït (indicatif de pays +965):

60X XXXX à 69X XXXX

Contact:

Mohammad Al-Duaij  
Director, International Telecommunications Dept.  
Ministry of Communications  
SAFAT  
Kuwait  
Tf: +965 240 9906  
Fax: +965 240 9905

---

\* Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 689 du 1.IV.1999, pages 6/7.

## Namibie

Communication du 17.XI.1999:

*Telecom Namibia*, Windhoek, annonce les changements de numéros suivants dans le service téléphonique de la Namibie (indicatif de pays +264) :

<i>Localité</i>	<i>Indicatif interurbain</i>	<i>Numéros d'abonné</i>	<i>Date de mise en service</i>
Anker	67	333 000 - 333 099	Immédiate
Biermanskool	67	333 200 - 333 299	Immédiate

Contact:

Mr David v/d Westhuizen, Account Representative Products  
Telecom Namibia  
International Commercial Business Unit  
PO Box 297  
WINDHOEK  
Tf: +264 61 201 2713  
Fax: +264 61 248 509  
Courrier électronique: marketing@telecom.na

## Pays-Bas

Communication du 19.XI.1999:

*KPN, Royal Dutch Telecom*, The Hague, annonce que la nouvelle série de numéros 61 2XX XXXX sera mise en service dans le réseau mobile des Pays-Bas (indicatif de pays +31) à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1999.

En conséquence, les séries de numéros disponibles aux Pays-Bas pour la téléphonie mobile à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1999 seront les suivantes:

+31 61 0XX XXXX, +31 61 2XX XXXX, +31 61 6XX XXXX  
+31 62 0XX XXXX à +31 62 9XX XXXX inclus  
+31 65 0XX XXXX à +31 65 5XX XXXX inclus.



Les administrations et exploitations reconnues (ER) sont priées de fournir un accès à ces séries de numéros en cas d'acheminement via KPN Telecom.

Aux Pays-Bas, les communications payables à l'arrivée à destination des numéros téléphoniques mobiles ne sont pas autorisées.

KPN, Royal Dutch Telecom, informe aussi qu'il a été mis fin au service de transit manuel du Centre d'exploitation international de KPN, à Amsterdam.

### **Trinité-et-Tobago**

Communication du 18.XI.1999\*:

*Telecommunication Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT)*, Port-of-Spain, annonce la mise en service des nouveaux indicatifs de central (NXX) 621, 626, 685, 686 et 689 à Trinité-et-Tobago (indicatif NPA 868, indicatif de pays +1).

Format international de numérotation: +1 868 NXX XXXX.

Les administrations qui filtrent les numéros dans leurs centres de transit internationaux doivent inclure les indicatifs mentionnés ci-dessus dans leur réseau.

Contact:

Brian Crouch  
Manager, International Operations  
Network Services  
Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited  
PORT-OF-SPAIN  
Tf: +1 868 625 6982  
Fax: +1 868 624 6525  
Courrier électronique: brian-cr@tstt.net.tt

---

\* Voir Bulletin d'exploitation N° 701 du 1.X.1999, page 13.

### **Turques et Caïques (Iles)**

Communication du 9.XI.1999:

*Cable and Wireless Antigua, St. John's*, annonce au nom des Turques et Caïques (Iles), que la liste complète des indicatifs de centraux (NXX) pour les Iles Turques et Caïques (indicatif NPA 649, indicatif de pays +1) est la suivante:

231	Cellulaire
444	Audiotext
445	Audiotext
446	Audiotext
724	Radiomessagerie
941	Services téléphoniques
946	Services téléphoniques

Le format de numérotation international est: +1 649 NXX XXXX.

Les administrations et les exploitations reconnues (ER) sont priées de prendre note du format de numérotation de l'indicatif NPA 649 pour les Iles Turques et Caïques et de mettre à jour en conséquence leurs bases de données de commutation et d'exploitation.

Contact:

Cable & Wireless Antigua Business Unit  
ST. JOHN'S  
Antigua and Barbuda  
Tél: +1 268 480 4413  
Fax: +1 268 480 4435  
Courrier électronique: jonasd@candw.ag

## Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121)

### Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données

#### Hongkong

Communication du 9.XI.1999:

*Office of the Telecommunications Authority (OFTA)*, Hong Kong, annonce que les noms des réseaux auxquels les codes d'identification de réseau pour données (CIRD) 454 3 et 454 8 étaient attribués ont été modifiés comme suit:

<i>CIRD</i>	<i>Ancien nom du réseau</i>	<i>Nouveau nom du réseau</i>	<i>Adresse du prestataire de service</i>
454 3	New T & T Hong Kong Limited	New T&T	New T&T Hong Kong Limited 5/F., New T&T Centre, Harbour City Kowloon, Hong Kong Tf: +852 2112 1121 Fax: +852 2112 1122
454 8	KDD Hong Kong Ltd. (Public Value-Added Facsimile Service)	KDD Telecomet Hong Kong Ltd.	KDD Telecomet Hongkong Ltd. Unit 2901, 29/F., Hongkong Telecom Tower, Taikoo Place, Quarry Bay Hong Kong Tf: +852 2919 0513 Fax: +852 2868 4932

### Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

#### ARABSAT

Communication du 19.XI.1999:

*Arab Satellite Communications Organization (ARABSAT, HQ)*, Riyadh, annonce que leur siège a été transféré dans le quartier diplomatique de la ville de Riyadh. Les adresses postale et électronique resteront les mêmes. A partir du samedi 20 novembre 1999, les nouveaux numéros de téléphone et de télécopie seront les suivants:

<i>Numéro de téléphone (standard)</i>	<i>Numéro de télécopie (standard)</i>
Tf: +966 1 482 0000	Fax: +966 1 488 7999

## Autres communications

### Chypre

– Communication du 11.XI.1999:

Jours fériés en 2000 (jour, mois):

6.01	Epiphany Day
13.03	Green Monday
25.03*	Greek Independence Day
1.04*	National Day
28.04	Good Friday
1.05	Easter Monday
2.05*	Labour Day
19.06	Ascension
15.08	Assumption
1.10*	Cyprus Independence Day
28.10*	National Day
25.12*	Christmas Day
26.12*	Boxing Day

---

\* Lorsqu'un jour férié officiel tombe un samedi ou un dimanche, le jour ouvrable suivant est considéré férié.

– Communication du 11.XI.1999:

*Cyprus Telecommunications Authority, Nicosia*, annonce que l'horaire officiel de travail en 2000 sera:

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2000
  - Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 0700 - 1415 heures (heure locale)
  - Mardi 0715 - 1415 heures et  
1445 - 1745 heures (heure locale)
- Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2000:
  - Lundi à jeudi 0700 - 1415 heures (heure locale)
  - Vendredi 0700 - 1400 heures (heure locale)

### Hongrie

Communication du 11.XI.1999:

Jours fériés en 2000 (jour, mois):

1.01	New Year's Day
15.03	National Day
24.04	Easter Monday
1.05	Labour Day
12.06	Whit Monday
20.08	National Day
23.10	National Day
25.12	Christmas Day
26.12	Boxing Day

## Restrictions de service

### Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE N°	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).
697	Finlande (p. 5/6).
698	Angola (p. 18).
699	Emirats arabes unis (p. 6), Malawi (p. 6), Pays-Bas (p. 7), Suède (p. 9).
700	Slovénie (p. 9).
701	Australie (p. 7), Emirats arabes unis (p. 12), Pays-Bas (p. 13), Singapour (p. 5), Trinité-et-Tobago (p. 13).
702	Samoa-Occidental (p. 6).
704	Finlande (p. 13).
705	Pays-Bas (p. 10/11).

### **Systemes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur**

### Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systemes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Portugal (620), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, dans le Bulletin d'exploitation N° 685 du 1<sup>er</sup> février 1999 (pages 14 à 20), une information sur la position adoptée par certains pays concernant les systemes de rappel «Call-Back» a été publiée sous la rubrique «Systeme de rappel (Call-Back)». Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Kyoto, 1994).

Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 658 du 15.XII.1997.

# AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

## Abréviations utilisées

<b>ADD</b>	insérer	<b>PAR</b>	paragraphe
<b>COL</b>	colonne	<b>REP</b>	remplacer
<b>LIR</b>	lire	<b>SUP</b>	supprimer
<b>P</b>	page(s)		

## Nomenclature des stations côtières (Liste IV)

16<sup>e</sup> édition

### et Suppléments N<sup>os</sup> 1, 2 et 3

(Amendement N<sup>o</sup> 12)

#### HRV Croatie

**P** 765 Note A, **LIR**

A Autorité chargée de la comptabilité: PLOVPUT d.o.o. Split, Obala Lazareta 1, 21000 Split (Croatie).

Note G,

**SUP** Exploitation manuelle (minimum 3 min.): taxes communiquées sur demande.

**P** 766-767 Note H,

**REP** (minimum 3 min.) par (minimum 1 min.)

**SUP** **PAR** 4.

#### INS Indonésie

**P** 770 Notes A<sub>1</sub>, A<sub>2</sub>, **LIR**

A<sub>1</sub> Autorité chargée de la comptabilité: Sub Direktorat Telekomunikasi Pelayaran, Direktorat Kenavigasian, Direktorat Jenderal Perhubungan Laut, Medan Merdeka Barat No. 8, Gedung Karya Lt. 13, Jakarta (Indonésie).

A<sub>2</sub> Autorité chargée de la comptabilité: Sub Direktorat Telekomunikasi, Direktorat Perkapalan dan Telekomunikasi Pertamina, Jl. Yos Sudarso No. 32-34, Tg. Priok Jakarta (Indonésie).

#### LTU Lituanie

**P** 782-783 Note H, **LIR**

H Conversations radiotéléphoniques (minimum 1 min.)

1. Taxe terrestre

MF: 0,59 DTS/min.

HF: 0,59 DTS/min.

VHF: 0,59 DTS/min.

2. Taxe de ligne

a) Klaipeda: 0,20 DTS/min.

b) Lituanie: 0,36 DTS/min.

c) Estonie et Lettonie: 0,44 DTS/min.

d) Russie et Ukraine: 0,73 DTS/min.

e) Allemagne, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Moldova, Norvège, Pologne, Rép. tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède: 1,46 DTS/min.

f) Alaska, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Canada, France, Géorgie, Gibraltar, Irlande, Islande, Kazakstan, Kirghizistan, Luxembourg, Malte, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie: 1,82 DTS/min.

g) Bangladesh, Inde, Pakistan et Philippines: 2,19 DTS/min.

h) Autres pays: 2,92 DTS/min.

**Nomenclature  
des stations de navire  
(Liste V)  
39<sup>e</sup> édition  
et Supplément N° 1**

**Partie IV**

**Sous-section 2A / Sub-Section 2A / Subsección 2A**

**ADD**

**IR12** Iran & Russia Transportation Affairs Co. (IRSOTR), 97 Motahari Ave., Tehran,  
Islamic Rep. of Iran.  
(Tf: +98 21 8742468, Tlx: 212771, Fax: +98 21 8744139).

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)  
(Selon la Recommandation UIT-T Q.708)  
(Situation au 15 février 1999)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 686 – 15.II.1999)

(Amendement N° 19)

<b>Pays/zone géographique ISPC</b>	<b>Emplacement (ville)/ Nom unique</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
--	--	---------------------------

**Ordre alphabétique**

<b>P 19</b>	<b>ADD</b>	<b>Guinée</b>	
	6-022-0	Central GSM, Conakry	Telecel-Guinée

**Ordre numérique**

<b>P 8</b>	<b>Belgique</b>	<b>ADD</b>	
	2-097-6	VILKPN1A	KPN Belgium NV
<b>P 17</b>	<b>Etats-Unis</b>	<b>ADD</b>	
	3-182-1	Los Angeles, CA	International Access, Inc. (d/b/a Access International)
	3-182-2	Sherman Oaks (3), CA	AT&T
	3-182-3	Sherman Oaks (4), CA	AT&T
	3-182-4	Pompano Beach (6), FL	MCI WorldCom
	3-182-5	Elmswood, NY	MCI WorldCom
<b>P 27</b>	<b>Rép. tchèque</b>	<b>ADD</b>	
	2-230-1	MSC Praha A	RadioMobil, a.s.
	2-230-2	MSC Brno A	RadioMobil, a.s.
	2-230-3	MSC Praha	Cesky Mobil a.s.
	2-230-4	MSC Brno	Cesky Mobil a.s.

**Pays/  
zone géographique**

**Organisme agréé de ISPC**

**P 37 Cuba LIR**

Cuba

Silvano Colas Sánchez  
Ministerio de Comunicaciones  
Plaza de la Revolución "José Martí"  
LA HABANA, CP 10600  
Tf: +53 7 574079  
Fax: +53 7 335253  
E-mail: mc205@mc.etecsa.cu

**P 39 ADD Guinée**

Guinée

Ministère de la Communication  
Direction Nationale des Postes et Télécommunications  
CONAKRY  
Guinée  
Tf: +224 41 1331  
Fax: +224 45 3116

**P 45 Rép. tchèque LIR**

Rép. tchèque

Ministry of Transport and Communications, Czech  
Telecommunications Office  
Miroslav Jirasek  
Klimentská 27  
22502 PRAHA 1  
Tf: +420 2 2491 0771  
Fax: +420 2 232 8903  
E-mail: jirasekm@ctu.cz

ISPC: International Signalling Point Codes.  
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).  
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

**Liste des codes d'exploitant de l'UIT  
(Selon la Recommandation UIT-T M.1400)  
(Situation au 15 mars 1999)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 688 – 15.III.1999)

(Amendement N° 17)

<b>Pays ou zone/code ISO Nom de la société/Adresse</b>	<b>Code de la Société</b>	<b>Contact</b>
<b>P 5 Bahrein (Etat de) / BHR</b> Bahrain Telecommunications Company Bahrain Telecommunications Company Building 1095 Road 1425 HAMALA	<b>LIR</b> BHBTC	Ebrahim Al Haddad Tél.: +973 885510 Fax: +973 532116 E-mail: ebrahim_haddad@yahoo.com
<b>P 8 Croatie (République de) / HRV</b> VIP-Net GSM d.o.o. Iblerov Trg 7 10 000 ZAGREB	<b>ADD</b> VIPNET	Ing. Smiljan Corkovic Tél: +385 1 4691 445 Fax: +385 1 4691 419

**P 9 Danemark / DNK ADD**

Mira Internet APS  
Strandvejen 17  
DK – 7830 VINDERUP

MIRA Mike Rasmussen  
Tél.: +45 7010 8040  
Fax: +45 7010 8060  
E-mail: mr@mira.dk

**P 9 Danemark / DNK ADD**

RSL COM Danmark A/S  
Sydestvez 102  
DK – 2600 GLOSTRUP

RSLDK Hugo Nielsen  
Carrier Relations Manager  
Tél.: +45 4323 1071  
Fax: +45 4323 1000  
E-mail: hni@rslcom.dk

**P 9 Danemark / DNK ADD**

Sonofon  
Fredrikskaj  
DK – 1780 KOEBENHAVN

SONO Steen Th. Pedersen  
Skelagervej 1  
DK – 9000 Aalborg  
Tél.: +45 7212 7205  
Fax: +45 7212 7224  
E-mail: stp@dmtd.sonofon.dk

**P 9 Danemark / DNK ADD**

Tele1 Europe A/S  
Vesterbrogade 149  
DK – 1620 KOEBENHAVN

T1E Dan Holmer Andersen  
Technical Manager  
Tél.: +45 3690 3650  
Fax: +45 3690 3691  
E-mail: dha@tele1europe.dk

**P 9 Danemark / DNK ADD**

Tele2 A/S  
Gammel Koge Landevej 55  
DK – 2500 VALBY

TELE2 Michael Jackson  
Technical Director  
Tél.: +45 7730 1001  
Fax: +45 7730 1000  
E-mail: Michael.Jackson@tele2.dk

**P 9 Danemark / DNK LIR**

Tele Danmark A/S  
Spotorno Alle 12  
DK – 2630 TAASTRUP

TD Joergen Harreby Thomsen  
Tél.: +45 4334 3255  
Fax: +45 4352 0941  
E-mail: jhat@tdk.dk

**P 9 Equateur / ECU ADD**

Empresa Pública Municipal de  
Telecomunicaciones, Agua Potable  
y Alcantarillado, ETAPA  
Benigno Malo No. 7-78 y Mariscal Sucre  
297 CUENCA

ETAPA Ing. Boris Piedra Iglesias  
Director Técnico de  
Telecomunicaciones  
Tél: +593 7 842842  
Fax: +593 7 840022  
E-mail: bpiedra@etapa.com.ec  
etapadtt@etapa.com.ec



**P 9 Espagne / ESP ADD**

Madritel Comunicaciones S.A.  
Calle Obenque, No. 4  
28042 MADRID

MADCOM Javier Gerboles de Galdiz  
Tél: +34 91 234 6000  
Fax: +34 91 234 6959  
E-mail: jgerboles@madritel.es

**P 9 Espagne/ ESP ADD**

R Cable y Telecomunicaciones  
Coruña S.A.  
Real 85  
15003 CORUNA A

RCTC Juan Manuel Sanchez Padrós  
Tél: +34 981 911000  
Fax: +34 981 911002

**P 9 Espagne / ESP ADD**

R Cable y Telecomunicaciones  
Galicia S.A.  
Real 85  
15003 CORUNA A

RCTG Juan Manuel Sanchez Padrós  
Tél: +34 981 911000  
Fax: +34 981 911002

**P 9 Espagne / ESP ADD**

Retevisión, SA  
Avenida Diagonal 379-585  
08014 BARCELONA

RTVES Jose Jesus Lopez Tafall Boscuñana  
Director de Relaciones Institucionales  
y Gabinete de la Presidencia  
Tél: +34 91 202 4160  
Fax: +34 91 201 4585

**P 9 Espagne / ESP ADD**

Teleglobe International Communications, SA  
Parque Empresarial de La Moraleja  
Avenida de Europa, 4 Bajo A  
Alcobendas  
28108 MADRID

TGB Charles A. Tievsky  
Teleglobe International  
Communications, SA  
11480 Commerce Park Drive  
Reston, Virginia 20191, EE.UU.  
Tél: +1 703 755 2430  
Fax: +1 703 755 2619  
E-mail: ctievsky@teleglobe.com

**P 9 Espagne / ESP ADD**

Telefónica Servicios Móviles  
Plaza de la Independencia No. 6  
28001 MADRID

TSM Juan Francisco Diez Alvarez  
Tél: +34 630 00 2007  
Fax: +34 630 00 7314  
E-mail:

**P 13 Hongkong / HKG LIR**

Cable & Wireless HKT International Limited  
PO Box 9896 39/F, Hongkong Telecom Tower  
979 King's Road, Quarry Bay  
HONG KONG

CWHKTI Agnes Lee  
Tél: +852 2883 0610  
Fax: +852 2962 5291  
E-mail: agnes.yw.lee@cwhkt.com

**P 13 Hongkong / HKG ADD**

Cable & Wireless HKT CSL Limited  
PO Box 9896 39/F, Hongkong Telecom Tower  
979 King's Road, Quarry Bay  
HONG KONG

HKTCSL Agnes Lee  
Tél: +852 2883 0610  
Fax: +852 2962 5291  
E-mail: agnes.yw.lee@cwhkt.com

**P 13 Hongkong / HKG ADD**

Cable & Wireless HKT Telephone Limited  
PO Box 9896 39/F, Hongkong Telecom Tower  
979 King's Road, Quarry Bay  
HONG KONG

CWHKTC Agnes Lee  
Tél: +852 2883 0610  
Fax: +852 2962 5291  
E-mail: agnes.yw.lee@cwhkt.com

**P 13 Hongkong / HKG ADD**

Hutchison Telephone Company Limited  
22/F Hutchison House  
10 Harcourt Road, Central  
HONG KONG

HTCL Dennis Lui  
Managing Director  
Tél: +852 2128 6832  
Fax: +852 2123 1288  
E-mail: dennisl@hthk.com

**P 13 Hongkong / HKG ADD**

Hutchison Communications Limited  
22/F Hutchison House  
10 Harcourt Road, Central  
HONG KONG

HCL Dennis Lui  
Managing Director  
Tél: +852 2128 6832  
Fax: +852 2123 1288  
E-mail: dennisl@hthk.com

**P 13 Hongkong / HKG ADD**

New World Telephone Limited  
17/F Chevalier Commercial Centre  
8 Wang Hoi Road  
Kowloon Bay, KOWLOON  
HONG KONG

NWT Alan Lui  
Senior Manager  
Tél: +852 2123 7275  
Fax: +852 2133 2333  
E-mail: aliu@newworldtel.com

**P 13 Hongkong / HKG ADD**

New World PCS Limited  
17/F Chevalier Commercial Centre  
8 Wang Hoi Road  
Kowloon Bay, KOWLOON  
HONG KONG

NWPCS Albert Wong  
Chief Executive  
Tél: +852 2123 8822  
Fax: +852 2133 2688  
E-mail: awong@newworldtel.com

**P 13 Hongkong / HKG ADD**

New T&T Hong Kong Limited  
5/F New T&T Centre  
Harbour City, Canton Road  
Tsimshatsui, KOWLOON  
Chevalier Commercial Centre  
HONG KONG

NEWTT Mrs Agnes Tan  
General Counsel  
Tél: +852 2112 2672  
Fax: +852 2112 2680  
E-mail:

**P 16 Macau / MAC LIR**

Companhia de Telecomunicações de  
Macau S.A.R.L.  
Rua de Lagos, Telecentro, Taipa  
Caixa Postal 868  
MACAU

CTM Xequê H. Hamja  
Tél: +853 552223  
Fax: +853 581400  
E-mail: xequê@macau.ctm.net

**P 23 Saint-Marin (République de) / SMR ADD**

Telenet S.R.L.  
Via Guardia del Consiglio 11  
47891 GALAZZANO

TELNET

Marco Comandini  
Tél: +378 0549 886377  
Fax: +378 0549 908999  
E-mail: info@telenet.sm

**P 23 Saint-Marin (République de) / SMR ADD**

Telefonia Mobile Sammarinese  
Via 28 Luglío  
47893 BORGO MAGGIORE

TMS

Giuseppe Della Balda  
Tél: +378 0549 903754  
Fax: +378 0549 907093  
E-mail: net.2000@omniway.sm

**P 24 Singapour (République de) / SGP LIR**

StarHub Pte Ltd.  
51 Cuppage Road 07-00  
SINGAPORE 229469

STARHB

Cannice Lee Yan Ling  
Tél: +65 880 5721  
Fax: +65 736 6048  
E-mail: cannicel@starhub.com.sg

**P 24 Sri Lanka (République socialiste démocratique de) / LKA ADD**

Lanka Bell (PVT) Ltd.  
6<sup>th</sup> floor, Mukthar Plaza Building #78  
Grandpass Road  
COLOMBO 14

LANKAB

Sirinivasa Bartholomeuz  
Senior Manager, Network  
Technology  
Tél: +94 75 322309  
Fax: +94 75 339934  
E-mail: sbath@mail.lankabell.com

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)  
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708)  
(Situation au 15 décembre 1998)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 682 – 15.XII.1998)

(Amendement N° 18)

**Ordre numérique ADD**

**P 8** 3-191 Etats-Unis d'Amérique  
**P 4** 2-093 Italie

**Ordre alphabétique ADD**

**P 16** 3-191 Etats-Unis d'Amérique  
**P 17** 2-093 Italie

---

SANC: Signalling Area/Network Codes.  
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).  
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)  
(Selon la Recommandation UIT-T X.121)  
(Situation au 15 janvier 1999)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 684 – 15.I.1999)

(Amendement N° 9)

**P 10** HONGKONG

CIRD 454 3 **COL 3**

**REP** New T & T Hong Kong Limited *par* New T&T

CIRD 454 8 **COL 3**

**REP** KDD Hong Kong Ltd. (Public Value-Added Facsimile Service)

*par* KDD Telecomet Hong Kong Ltd.

**Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques  
pour les stations mobiles  
(Complément à la Recommandation UIT-T E.212)\*  
(Situation au 1 février 1999)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 685 – 1.II.1999)

(Amendement N° 3)

**P 13** Note c **LIR**

Associés à l'indicatif de pays du mobile (MCC) 901 attribué en partage, les codes de réseau mobile (MNC) à deux chiffres ci-après ont été réservés pour les réseaux du système mobile international ou attribués à ces réseaux:

<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays du mobile (MCC)* et Code de réseau mobile (MNC)*</i>	<i>Situation</i>
ICO Global Communications	+901 01	Attribué
Sense Communications International AS	+901 02	Attribué
Iridium	+901 03	Attribué
Globalstar	+901 04	Réservé
Thuraya RMSS Network	+901 05	Attribué
Constellation System	+901 06	Réservé
Ellipso	+901 07	Réservé
GSM <sup>1</sup>	+901 08	Attribué
Tele1 Europe	+901 09	Attribué

<sup>1</sup> MCC/MNC +901 08 est attribué aux prestataires de services GSM du monde entier, uniquement pour permettre aux utilisateurs publics du GSM d'émettre des appels d'urgence lorsqu'ils se trouvent dans la zone de service d'un fournisseur SOLSA («Support of Localized Service Area»).

\* MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil.  
MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil.  
Voir maintenant la Recommandation UIT-T E.212 (11/98). Voir aussi le présent Bulletin d'exploitation N° 705 du 1.XII.1999, page 7.

**Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour  
les cartes internationales de facturation des télécommunications  
(Selon la Recommandation UIT-T E.118)  
(Situation au 1 octobre 1998)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 677 – 1.X.1998)

(Amendement N° 20)

**P 34 ADD** Saint-Pierre-et-Miquelon

Pays/zone géographique	Nom de la compagnie/Adresse	Identification d'entité émettrice	Contact	Date de mise en application
Saint-Pierre-et-Miquelon	<b>SPM Telecom</b> Place du Général de Gaulle BP 4224 F-97500 Saint-Pierre-et-Miquelon	89 508 01	Véronique James Tél: +590 381781 Fax: +590 383365	4.XI.1999

**P 36 ADD** Sri Lanka

Pays/zone géographique	Nom de la compagnie/Adresse	Identification d'entité émettrice	Contact	Date de mise en application
Sri Lanka	<b>Celltel Lanka Limited</b> 31/2/1 State Bank of India Bldg Mudalige Mawatha COLOMBO 1	89 94 03	Dumindra Ratnayaka Chief Technical Officer Tél: +94 1 541541 Fax: +94 1 541145 / +94 72 245550	1.I.2000

**Organisme agréé de IINs pour les pays mentionnés (Rec. UIT-T E.118)**

**P 46 ADD** Saint-Pierre-et-Miquelon

Pays/zone géographique	Organisme agréé
Saint-Pierre-et-Miquelon	Voir France

**P 47 ADD** Sri Lanka

Pays/zone géographique	Organisme agréé
Sri Lanka	R.B Kumarapathirana Director (Technical) Telecommunications Regulatory Commission 276 Elvitigala Mawatha COLOMBO 08 Tél: +94 1 689336 Fax: +94 1 689341 Email: dgtsl@slt.lk

